



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2023144-0002

Signé par

Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 24 mai 2023

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral portant retrait de la commune de Gommerville (pour la commune historique d'Orlu) du syndicat intercommunal à vocation scolaire du canton d'Auneau



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de la légalité et des élections**

Arrêté préfectoral portant retrait de la commune de Gommerville (pour la commune historique d'Orlu) du syndicat intercommunal à vocation scolaire du canton d'Auneau

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-19, L. 5211-25-1 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n° 17-2023 du 13 avril 2023 portant délégation de signature au profit de Monsieur Yann GÉRARD, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2322 du 10 novembre 1971 modifié autorisant la création du syndicat intercommunal à vocation scolaire du canton d'Auneau ;

Vu la délibération n° 2022-04 du 27 janvier 2022 du conseil municipal de la commune de Gommerville approuvant le retrait de la commune de Gommerville du syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) du canton d'Auneau sans remboursement de cotisations par le SIVOS ni de frais à la charge de la commune de Gommerville ;

Vu la délibération du 3 mars 2022 du comité syndical du SIVOS du canton d'Auneau approuvant le retrait de la commune de Gommerville sans aucune contrepartie ;

Vu les délibérations des conseils municipaux et communautaires des membres approuvant, à la majorité qualifiée, le retrait de la commune de Gommerville sans aucune contrepartie ;

ARRETE

article 1^{er} : Le retrait de la commune de Gommerville (pour la commune historique d'Orlu) du syndicat intercommunal à vocation scolaire du canton d'Auneau est accepté.

article 2 : Conformément à l'accord entre le comité syndical du SIVOS et le conseil municipal de Gommerville, la sortie se fait sans versement de soulte.



article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **24 MAI 2023**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Yann GÉRARD